

Adresse de la commune de La Forêt (Creuse), lors de la séance du 18 brumaire an III (8 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de La Forêt (Creuse), lors de la séance du 18 brumaire an III (8 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 532-533;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21719\\_t1\\_0532\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21719_t1_0532_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

## 10

**L'agent national de Pont-sur-Rhône** [ci-devant Pont-Saint-Esprit], **département du Gard, fait passer à la Convention l'état des ventes des biens des émigrés et déportés, qui se montent à un million 314944 L, quoiqu'ils n'eussent été estimés que 984113 L; et ceux de la nation, estimés deux millions 315557 livres, ont été vendus trois millions 425394 L. Il fait part que le total de l'argenterie des églises s'élève à 1579 marcs.**

**Insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances (22).**

## 11

**La société populaire de Sarlat** [Dordogne] **félicite la Convention nationale sur son Adresse au peuple français, dont les principes ont embrasé tous les coeurs. Elle annonce que les citoyens de cette commune envoient à l'hospice de Bordeaux trois mille aunes de bandes à pansements, 350 quintaux de charpie et 200 bandes à saigner pour les défenseurs de la patrie, blessés.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (23).**

[*La société républicaine et régénérée de Sarlat à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (24)

Représentans du peuple,

Vous dirigez avec sagesse le vaisseau de l'Etat; vous le poussez vers le port, à travers les vagues furieuses que soulèvent les passions. Vous voulez la République ou la mort; vous voulez, que le citoyen probe et vertueux reçoive enfin le prix des sacrifices qu'il a fait à la mère commune : vos vœux seront remplis.

Législateurs, vous venez d'exposer dans une déclaration solennelle, les principes que vous avez juré de maintenir; cette déclaration accueillie par des transports universels, va replonger dans la boue les être immoraux et sanguinaires, qui ne voyent la liberté, que dans la terreur des bons et le triomphe des méchants. Poursuivez votre carrière politique; restez fermes à votre poste, complétez le code civil; organisez l'instruction publique; ravivez le commerce, et surtout assurez au peuple ses droits, en écrasant les factions, qui tentent de porter une main criminelle, sur les pouvoirs qu'il vous a délégués, favorisez, encouragez, les sociétés

(22) P.-V., XLIX, 46. *Bull.*, 21 brum. (suppl.).

(23) P.-V., XLIX, 46.

(24) C 325, pl. 1412, p. 41. *Bull.*, 18 brum.; *M. U.*, XLV, 315.

populaires; si leur bouillante énergie, les fait quelque fois s'écarter de la route, un mot de la Convention est un fanal heureux qui les ramène et bientôt la liberté reconnoissante applaudit à leur marche assurée.

Législateurs, notre société populaire, ne voit, ne reconnoit que la Convention; et tandis que vous travaillez pour le bonheur commun, elle met sa plus douce jouissance dans les dons qu'elle fait à la patrie, quoique pauvre, elle a déjà signalé son dévouement, en armant, en équipant cinq cavaillers jacobins. Aujourd'hui ce sont des objets de pensement, préparés par des citoyennes patriotes, qu'elle envoie au comité de santé de Bordeaux pour les braves militaires blaisés dans les combats, ces objets sont : trois cent cinquante livres de charpie, deux cent bandes à seigner, douze cent compresse et trois mille aunes de bandes à pensement.

Elle a remis encore à l'administration douze quintaux de cuivre ou étain et une assez grande quantité de fonte pour être convertie en foudres de guerre et concourir à la destruction des tyrans coalisés contre la liberté des peuples.

Vive la République, Vive la Convention nationale! Salut, confiance et fraternité.

Les membres composant la société républicaine et régénérée de Sarlat.

*Suivent 86 signatures.*

## 12

**Les citoyens de la commune de La Forêt, district de Bourgneuf, département de la Creuse, félicitent la Convention nationale sur ses travaux. Ils jurent de n'avoir point d'autre point de ralliement. Ils manifestent leur indignation sur l'attentat commis en la personne du représentant Tallien et improuvent, de la manière la plus énergique, la société d'Ussel, qui dit que le patriotisme et l'humanité sont incompatibles.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (25).**

[*La commune de La Forêt à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (26)

Humanité, justice, fraternité.

Représentans du peuple,

C'est pour la première fois que vous recevez l'expression de nôtre reconnaissance : nous parlons peu, nous n'avons jamais appris à faire des bouquets de rhétorique, aussi n'en offrons nous pas à nos législateurs; cependant s'il fallait les défendre, les grands parleurs, les beaux

(25) P.-V., XLIX, 46.

(26) C 324, pl. 1394, p. 9. *Bull.*, 21 brum.

esprits, les faiseurs de compliments ne seroient pas plus habiles que nous et sans avoir étudié sur des bancs de collège, la science grammaticale, nous scavons aimer de toutes nos forces, la Convention nationale, apprécier les bienfaits que nous tenons d'elle et exécuter ses décrets, nous scavons cultiver nos terres et engraisser des boeufs pour nos frères des armées voila tout nôtre sçavoir, cette disette d'esprit ne nous a pas empêché de suivre tous les mouvemens de la révolution, ni de la soutenir de tous nos pouvoirs.

A peine eumes nous entendus prononcer le mot de Liberté, que nous nous passionâmes pour elle et soupirâmes après son arrivée. Dès qu'elle parut nos coeurs volèrent audevant d'elle, elle reçut nos caresses, nos adorations et l'hommage de nôtre existence; et elle a toujours trouvé en nous des amis sincères et constans qui ont jurés de la conserver ou de périr avec elle.

Dès que la main puissante de la philosophie eut brisé la phiole de Rheims et que sa voix eut publié le jugement de mort du fanatisme, nous nous empressâmes de déposer sur l'autel de la patrie les hochets que l'imbécile piété de nos pères avait consacrés au culte des chrétiens, nos bras guidés par la raison, renversèrent le piédestal du momérisme et le théâtre où des baladins fanatiques intéressoient nôtre crédulité à leurs saintes farces, devint le lieu où nos enfans se forment aux devoirs du citoyen, se familiarisent avec la pratique des vertus et de la morale publique et apprennent à détester les tyrans et tous les tourmenteurs des hommes.

Ceux de nous que la république a appelé à sa défense, ne se sont pas fait tirer l'oreille, comme messieurs les freluquets des villes, ils se sont élancés dans l'arène militaire avec une joyeuse impétuosité; ils terrassent les esclaves des mandrins couronnés et ceux que le fer de ces brigands a frappés sont descendus sous la tombe en criant *Vive la République* et en formant des voeux pour sa gloire et pour son bonheur.

Législateurs, c'est là tout ce que nous avons fait pour la patrie. Il nous reste des coeurs brûlans de patriotisme et des bras vigoureux, nous les offrons à la Convention; que d'autres communes remplissent le bulletin national de la nomenclature de leurs offrandes et du détail de leurs travaux civiques; qu'elles obtiennent des mentions honorables pour des sacrifices qui, souvent n'ont coûté d'autre peine que celle d'être mis par écrit, qu'elles vantent dans des discours pétillans d'esprit et répandant l'odeur de l'appât, leur dévouement à la cause du peuple; qu'elles grossissent le nombre des héros, qu'elles ont envoyés aux frontières; que parfois se livrant aux écarts d'un patriotisme éfréné, elles voient des aristocrates en foule; qu'à la nouvelle d'un mouvement ou d'une rixe populaire elles craignent la contre révolution; ou saisissant la verge de fer de Robespierre, elles provoquent contre ceux qui ne partagent pas leur délire frénétique, les vexations et la tourmente, pour nous, nous n'avons pas la force

de crier si haut; nous ne sçavons pas comme ces patriotes par excellence, torturer nos semblables pour des erreurs échappées à la fragilité humaine; nous ne croyons pas qu'un vent calme puisse faire naufrager le vaisseau de la République, ni que quelques faibles roseaux arrêtent le torrent révolutionnaire; nous ne croyons pas, comme la société délirante d'Ussel que *le patriotisme et l'humanité sont incompatibles*, ce paradoxe, digne d'embêler le code d'une peuplade de canibales, n'a jamais noirci les écrits du sans culotte Rousseau, nous ne croyons pas que la liberté se plaise sur un thrône cimenté de cadavres et de sang, ni qu'elle aime à ouvrir des bastilles ou à dresser des échafauds, nous ne parlons de la guillotine que pour punir les despotes, les contre révolutionnaires et les conspirateurs, nous croyons que la justice doit être la pierre fondamentale du gouvernement révolutionnaire; qu'il doit être maintenu dans toute sa fermeté; que sa marche doit être rapide et régulière et que son cours, semblable à celui d'un fleuve qui a été trop long-tems foitté par la tempête, doit reprendre sa tranquillité primitive, périssent tous les vils hypocrites qui souilleroient la limpidité de ses eaux par des jets de sang et de boue.

Législateurs, tels sont nos principes, vous les avés consacrés dans vôtre adresse du 18 vendémiaire, nous les soutiendrons jusqu'à la mort, restés à vôtre poste et conduisés à sa perfection l'ouvrage de nôtre bonheur, les bénédictions d'un peuple reconnoissant vous attendent à la fin de votre carrière.

Pour coppie conforme.

BANDEIX, *maire*.

## 13

**Les administrateurs du département de Maine-et-Loire disent à la Convention nationale que maintenant, délivrés des fers que leur avoient forgés l'imposture et la terreur homicide, les habitans confiés à leurs soins manifestent de toutes les manières les principes qu'ils ont trouvés dans la sublime Adresse aux Français. Ils l'invitent à achever la révolution et à consolider la République.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (27).**

[*Les administrateurs du département de Maine-et-Loire à la Convention nationale, Angers, le 10 brumaire an III*] (28)

(27) P.-V., XLIX, 47.

(28) C 324, pl. 1394, p. 10. *Bull.*, 21 brum. (suppl.).